



## DOCUMENT D'INFORMATION – LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LES ZONES DE MÉLANGE DES EFFLUENTS

- Le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (MERN) du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) et les offices des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie (« les offices ») sont conjointement responsables de l'octroi des permis d'utilisation de l'eau.
- Les présentes lignes directrices servent à éclairer et à uniformiser la prise de décisions sur l'octroi de ces permis aux promoteurs, en ce qui concerne le rejet d'effluents et l'utilisation des zones de mélange.
- Ces lignes directrices ont été conçues dans le but d'améliorer constamment la prise de décisions réglementaires sur l'eau et ainsi de favoriser une saine gestion de cette ressource, comme le prévoient la stratégie et le plan d'action sur la gestion de l'eau des TNO et en application de la politique sur la gestion de la qualité de l'eau et des effluents (*Water and Effluent Quality Management Policy*) des offices.
- L'adoption de lignes directrices correspond à l'engagement 1.3.1 du mandat : utiliser le Cadre sur l'utilisation et le développement durable des terres du GTNO afin d'être clairs et transparents.
- Les lignes directrices s'appliqueront à toutes les demandes de nouveau permis d'utilisation de l'eau et pourraient s'appliquer, à la discrétion des offices, aux demandes de modification d'un permis.
- Il ne s'agit pas de règlements; les promoteurs et les offices ne sont pas liés par les présentes lignes directrices.
- D'autres provinces et territoires ont adopté des normes et des règlements sur la taille et l'étendue physique des zones de mélange. Les présentes lignes directrices portent plutôt sur les critères servant à déterminer si une zone de mélange est envisageable ou non, selon les normes d'autres régions.



- Les gouvernements autochtones, les promoteurs et les autres parties prenantes ont eu l'occasion d'étudier la version préliminaire des lignes directrices et de donner leur avis pendant le processus d'examen des offices. Ces derniers et le Ministère ont répondu conjointement à tous les commentaires fournis, en faisant part des modifications apportées en réponse à ces commentaires.
- Les lignes directrices concernant les zones de mélange des effluents sont les premiers principes réglementaires sur l'eau à être publiés conjointement par le GTNO et les offices depuis que les responsabilités en la matière ont été transférées du gouvernement fédéral au gouvernement territorial en 2014.